



REUNION DU 23 AOUT 2022

PV N.01

PRESIDENT : M. LIOBET GUILHEM

PRESENTS : MM. DUFOSSET Alexandre – FRACHET OLIVIER – RADIN SAMUEL

EXCUSES : MM DUGENY RODOLPHE- VILLENEUVE MICHEL- BALESTRAT CHRISTIAN –
COUTURAUD CORENTIN

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

Nouveautés championnat saison 2022/ 2023

- **Mise en place de la FMI (les clubs ne possédant pas de tablettes sont priés de se faire connaître au district de la Haute-Vienne)**
- **Prélèvement automatique des frais d'arbitrage**
- **Mise en place du carton vert attitude +**

Les inscriptions en championnat U19 U17 et U15 sont à faire jusqu'au 27 août 2022

CATÉGORIE U15

Date limite d'engagement : pour les championnats départemental D1 sur une seule phase et D2 la date limite d'engagement est le **27/08/22**.

Pour les coupes Principale et Consolante, la date limite d'engagement est au **31/08/22**.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Engagés U15 D1 : (au 23 août).

- AS Aix sur Vienne 2
- CA RILHAC-RANCON1
- USA Condat S/Vienne 1
- US Couzeix-Chaptelat 1
- CS Feytiat 1
- JA Isle 2
- Limoges Vigenal FC 1
- Limoges Beaubreuil FC 1
- JS Limoges Lafarge 1
- AS Panazol 1

Le championnat se jouera en 1 phase aller retour sur la durée de la saison.

Engagés U15 D2 : première phase (au 23 août).

- Ambazac As 1
- Châteauneuf Neuvic 1
- Fun 87 1
- Nexon As 1
- Occitane Fc 1
- Rochechouart Oc 1
- St Léonard de Noblat 1
- Us Feuillardiers 1

CATÉGORIE U17

Date limite d'engagement : pour les championnats départemental D1 sur une seul phase et D2 la date limite d'engagement et le **27/08/22**

Pour les coupe Principale et consolante la date limite d'engagement et le **31/08/22**

Engagés U17 D1 première phase : (au 23 août)

- AS Aix S/Vienne 1
- CS Feytiat 2
- SA Le Palais sur Vienne 1
- JS Limoges Lafarge 1
- CA Rilhac-Rancon 2
- Rochechouart Oc 1
- US Couzeix-Chaptelat 1
- EF Val de Vienne 1

A la fin de cette phase les 2 premiers accéderont en U17 R2.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Engagés U17 D2 première phase : (au 23 août)

- US Chateauneuf Neuvic 1
- CS Feytiat 3
- Fun 87 1
- Pays Arédien Fc 1
- US St Léonard De Noblat 1

CATÉGORIE U19

DANS L'OPTIQUE DE FAIRE UN CHAMPIONNATS INTERDISTRICT

Date limite d'engagement le 27/08/22

Pour la coupe U19 Haute-Vienne date limite d'engagement le **31/08/22**

Fin de séance à 19h00

Le Président
M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire
M. DUFOSSET Alexandre

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI